



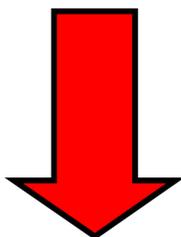
**AVANCEMENT D'ECHELON DES PLP 2018 - 2019**

Passage à l'échelon	Appréciation finale du Recteur du dernier promu avec une accélération d'un an	Ancienneté * dans le grade du dernier promu avec une accélération d'un an	Ancienneté * dans l'échelon du dernier promu avec une accélération d'un an	Date de naissance du dernier promu avec une accélération d'un an
<b>7</b>	<b>Très satisfaisant</b>	<b>9 ans</b>	<b>1 an 6 mois</b>	<b>18/05/1985</b>
<b>9</b>	<b>Excellent</b>	<b>4 ans</b>	<b>1 an 10 mois 4 jours</b>	<b>26/02/1973</b>

\* En cas d'égalité d'appréciation finale du Recteur, pour départager les candidats, on examine successivement :

- l'ancienneté dans le grade en tant que titulaire (au bénéfice du plus ancien) au 01/09/18
- l'ancienneté dans l'échelon (au bénéfice du plus ancien) au 01/09/18
- l'âge (au bénéfice du plus âgé)

**Voir le compte-rendu de la CAPA et les explications détaillées en page 2**



**Les Commissaires Paritaires Académiques PLP du SIAES  
Eric PAOLILLO - Didier SEBBAN**

Pour plus de détails, n'hésitez pas à contacter :

Jean-Baptiste VERNEUIL : Secrétaire général du SIAES  
06 80 13 44 28  
[jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr](mailto:jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr)



*Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille*  
*Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré*  
☰ 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 06 80 13 44 28  
<http://www.siaes.com> ✎ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr



## **Avancement du 6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> échelon de la classe normale des PLP :**

60 PLP étaient promouvables à l'échelon 7 entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 août 2019 en bénéficiant d'une accélération d'un an.

- 15 ont eu l'appréciation finale du recteur « *Excellent* » à l'issue de leur premier rendez-vous de carrière
- 21 ont eu l'appréciation finale du recteur « *Très satisfaisant* » à l'issue de leur premier rendez-vous de carrière

L'avancement du 6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> échelon de la classe normale peut être accéléré d'un an pour 30 % de l'effectif concerné.

Donc, **18 PLP sur les 60 promouvables ont bénéficié d'un avancement accéléré à l'échelon 7.**

**Tous les PLP ayant eu l'appréciation finale du recteur « *Excellent* » (15 PLP) ont été promus en bénéficiant d'une accélération d'un an.**

**3 des 21 PLP ayant eu l'appréciation finale du recteur « *Très satisfaisant* » ont été promus en bénéficiant d'une accélération d'un an.**

**Le dernier promu parmi les 18 promu(e)s bénéficiant d'un avancement accéléré à l'échelon 7 a l'appréciation finale du recteur « *Très satisfaisant* ». Son ancienneté dans le grade est de 9 ans. Son ancienneté dans l'échelon est de 1 an 6 mois. Date de naissance : 18/05/1985**

En cas d'égalité d'appréciation finale du Recteur pour le RDV de carrière, pour départager les candidats, on examine successivement :

- l'ancienneté dans le grade en tant que titulaire (au bénéfice du plus ancien) au 01/09/2018
- l'ancienneté dans l'échelon (au bénéfice du plus ancien) au 01/09/2018
- l'âge (au bénéfice du plus âgé)

## **Avancement du 8<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale des PLP :**

104 PLP étaient promouvables à l'échelon 9 entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 août 2019 en bénéficiant d'une accélération d'un an.

- 33 ont eu l'appréciation finale du recteur « *Excellent* » à l'issue de leur deuxième rendez-vous de carrière
- 45 ont eu l'appréciation finale du recteur « *Très satisfaisant* » à l'issue de leur deuxième rendez-vous de carrière

L'avancement du 8<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale peut être accéléré d'un an pour 30 % de l'effectif concerné.

Donc, **31 PLP sur les 104 promouvables ont bénéficié d'un avancement accéléré à l'échelon 9.**

**31 des 33 PLP ayant eu l'appréciation finale du recteur « *Excellent* » ont été promus en bénéficiant d'une accélération d'un an.**

**Le dernier promu parmi les 31 promu(e)s bénéficiant d'un avancement accéléré à l'échelon 9 a l'appréciation finale du recteur « *Excellent* ». Son ancienneté dans le grade est de 4 ans. Son ancienneté dans l'échelon est de 1 an 10 mois 4 jours. Date de naissance : 26/02/1973**

En cas d'égalité d'appréciation finale du Recteur pour le RDV de carrière, pour départager les candidats, on examine successivement :

- l'ancienneté dans le grade en tant que titulaire (au bénéfice du plus ancien) au 01/09/2018
- l'ancienneté dans l'échelon (au bénéfice du plus ancien) au 01/09/2018
- l'âge (au bénéfice du plus âgé)